

**VUE
SUR LE
CANADA**

**Guide des normes sur
l'utilisation du logo
Vue sur le Canada**

Mars 2014 – v.1

0.1. Table des matières

1.0. Utilisation du logo.....	3
1.1. Éléments du logo.....	3
1.1.1. Version française.....	3
1.1.2. Version anglaise.....	3
1.1.3. Version bilingue	3
1.2. Taille minimale.....	4
1.3. Espace libre	4
1.4. Police	4
1.5. Arrière-plan	4
1.6. Utilisation proscrites du logo.....	4

1.0. Utilisation du logo

Vue sur le Canada (Eye on Canada, en anglais) est une marque de source ouverte que toutes les associations, sociétés et syndicats de l'industrie au Canada ainsi que les organismes gouvernementaux membres du sous-comité du Groupe de travail sur les médias sociaux et la promotion du contenu canadien pourront utiliser.

1.1. ÉLÉMENTS DU LOGO

Le logo de Vue sur le Canada comporte deux éléments : une figure (le symbole de l'iris et de la pupille) et un mot-symbole (VUE SUR LE CANADA). Ces éléments ne doivent jamais être séparés ni modifiés, sauf dans le cas d'articles promotionnels non publiés.

Le logo se laisse décliner en six versions : anglaise, française et bilingue, chacune offerte en deux options (couleur [rouge et noir] ou noir et blanc).

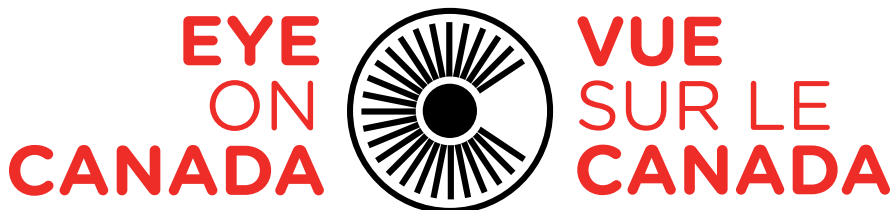
1.1.1. Version française



1.1.2. Version anglaise



1.1.3. Version bilingue



1.0. Utilisation du logo

1.2. TAILLE MINIMALE

Le logo doit toujours être assez gros pour que le mot-symbole puisse être lu. La taille variera donc en fonction de la résolution du support utilisé. En règle générale, cependant, le cercle ne devrait pas être inférieur à 1 cm (3/8 po) ou 36 pixels de hauteur.

1.3. ESPACE LIBRE

L'espace libre est une zone entourant l'extérieur du cercle de la figure principale du logo dont la largeur égale celle du cercle externe de la figure du logo. Aucun élément visuel ne doit apparaître dans cet espace libre ni être relié à la figure du logo. L'arrière-plan ne doit pas réduire la visibilité du logo.

1.4. POLICE

La police Gotham Rounded est utilisée pour le mot-symbole et la marque de commerce. Toutefois, en aucun cas, vous ne devez recréer le mot-symbole. Utilisez en tout temps le logo officiel, à télécharger à la [page des logos dans le site Web du FMC](#).

1.5. ARRIÈRE-PLAN

Le logo ne peut apparaître que sur fond noir, blanc ou gris. Ne présentez pas le logo sur des fonds d'autres couleurs ni ne modifiez ces choix de couleur, notamment en ajoutant une teinte, un fondu ou autre.

1.6. UTILISATION PROSCRITES DU LOGO

Pour préserver l'état du logo Vue sur le Canada et maintenir l'identité de la marque, le graphisme et la position du logo ne doivent en aucun cas être modifiés. N'orientez pas le logo verticalement ou en diagonale. N'utilisez pas une partie du logo seule. N'encadrez pas le logo. Ne le teintez pas. Ne l'utilisez pas dans un encadré avec d'autres noms ou logos.